

Plans d'un collège universitaire africain par des Canadiens

Une firme d'architectes de Toronto, Matsui, Baer, Vanston et Freeman (MBVF) est chargée de tracer les plans du futur Collège universitaire de l'Afrique de l'Est, dont la construction doit débuter en 1982 à Baraton, Kenya.

A cette fin, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a offert à la firme MBVF une subvention de 200 000 dans le cadre de son programme de coopération industrielle. Le programme encourage les entreprises canadiennes à participer au développement des pays du Tiers-Monde.

L'Université sera construite pour l'Église adventiste du Septième Jour qui fournira une contribution de \$70 000 pour le tracé des plans et les travaux d'ingénierie. Le gouvernement du Kenya, de son côté, a fait don d'un terrain de 136 hectares et la Société internationale de l'Ontario (Ontario International Corporation), organisme du gouvernement ontarien, a participé aux études préliminaires.

L'Université offrira des cours de formation générale et professionnelle, et les diplômés qu'elle décernera seront reconnus par les ministères de l'Éducation du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de l'Éthiopie.

Les plans établis devront couvrir l'éventail complet des installations pour les cours et les activités récréatives, de même que les résidences et les infrastructures nécessaires dans un milieu rural.

Retrait du Canada de la Convention sur la chasse à la baleine

Le Canada se retire de la Convention internationale de 1946 pour la réglementation de la chasse à la baleine et de la Commission baleinière internationale (CBI).

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBlanc, ont déclaré que cette décision faisait suite à une revue approfondie de la politique baleinière du Canada.

Le retrait s'explique par le fait que la chasse commerciale à la baleine étant interdite au Canada depuis 1972, ce pays n'a plus d'intérêt direct dans l'industrie baleinière et dans les activités connexes de la CBI.

Cependant, le Canada continuera de coopérer, au niveau international, pour la

conservation des stocks mondiaux de baleines. Il continuera aussi d'échanger, avec le comité scientifique de la CBI, données et analyses relatives à la gestion des stocks de cétacés se trouvant dans la zone canadienne de 200 milles.

De plus, le Canada maintient son appui aux efforts visant à remplacer la convention de 1946 par une convention internationale sur les cétacés qui tiendrait compte des derniers développements au chapitre du droit de la mer et de l'importance accrue attachée à la conservation.

Aux termes de la Convention, le retrait du Canada prendra effet au 30 juin 1982.

A la dernière réunion annuelle de la CBI, le Canada avait le statut d'observateur.

Résultats encourageants du contrôle des armes à feu

Un rapport provisoire sur l'évaluation du programme de contrôle des armes à feu, mis sur pied en 1977 dans le cadre du programme gouvernemental "Ordre et sécurité publics", fait état des tendances et des courants suivants:

- l'usage d'armes à feu dans les crimes à caractère violent a connu une baisse depuis la promulgation des mesures législatives, poursuivant ainsi une tendance amorcée vers 1975;
- au cours de la période étudiée, les crimes commis à l'aide de couteaux n'ont pas augmenté malgré la baisse de l'utilisation d'armes à feu;
- l'usage de ces deux types d'arme a diminué;
- les accidents de chasse ont diminué durant la période qui va de 1966 à 1978, et cela semble être le résultat des programmes provinciaux de sécurité du chasseur;
- les résultats positifs les plus nets de la nouvelle loi ressortent des taux de suicides commis à l'aide d'une arme à feu. Bien que les taux nationaux et provinciaux aient augmenté de 1971 à 1978, l'on a enregistré une baisse sensible durant la première année complète d'application de la nouvelle loi dans la Communauté urbaine de Toronto, où l'on dispose de statistiques à jour.

Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, a déposé ce rapport devant la Chambre des communes le 20 mai dernier. Le rapport final devrait paraître vers la fin de 1982. Il donnera un tableau beaucoup plus clair de la situation, car il s'appuiera sur les données recueillies durant trois années entières.

Une Canadienne aux Nations Unies

Le directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), M. James Grant, a nommé une Canadienne, Mme Margaret Catley-Carlson, au poste de directeur général adjoint de cet organisme.

Au moment de sa nomination, le mois dernier, Mme Catley-Carlson était sous-secrétaire d'État adjoint au ministère des Affaires extérieures, et chargée, à ce titre, du Bureau des relations en matière de commerce, de développement et d'économie générale.

Mme Catley-Carlson est entrée au ministère des Affaires extérieures en 1966. Après sa première affectation à l'étranger, à Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka), elle a occupé divers postes dans les domaines de l'aide et du développement, ainsi que de la politique commerciale. En 1975, elle fut conseiller (questions commerciales) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, ce qui l'amena à participer activement à la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI), qui se tint à Paris. A son retour au Canada, Mme Catley-Carlson occupa successivement le poste de vice-président (programmes multilatéraux), de vice-président principal et de président suppléant à l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) fut créé en 1946 dans le but de fournir des secours d'urgence aux millions d'enfants victimes de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, le FISE aide les pays en développement à améliorer la qualité de la vie des mères et des enfants.

Technologie des satellites

Le Programme de développement de sous-systèmes et de composants spatiaux, qui vise la promotion des technologies de pointe dans le domaine des satellites, est prolongé de deux ans, a annoncé le ministre des Communications, M. Francis Fox.

Dans le cadre de ce programme, le ministère des Communications accorde des contrats à des entreprises canadiennes engagées dans la conception, la mise au point et la fabrication de sous-systèmes et de composants éventuellement nécessaires aux systèmes de télécommunication par satellite. Depuis quatre ans, le ministère des Communications a déjà investi \$8 millions à ce titre.